

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XIII^e Volume.
N^o 21. — Septembre 1890.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 1 heure 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole des Frères.

SENLIS
IMPRIMERIE ERNEST PAYEN
9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

1890

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière. — M. Morel.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président*. — M. Cossin, *secrétaire*. — M. Jassemin, *secrétaire-général*. — M. Dubarle, *jardinier-professeur*. — M. Macret, *secrétaire-général*.

BUREAU GÉNÉRAL

Président..... MM. Thirion.
Vice-Présidents..... Brochon, Morel et Vantroys.
Secrétaire-Général..... Delamotte.
Secrétaire-Général-Adjoint..... Lebrasseur.
Secrétaire..... Legras.
Trésorier..... Choquet (Jules)
Trésorier-Adjoint..... Noché.
Bibliothécaire-Archiviste .. Deslandes père.
Conservateur du Matériel .. Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Sylvain Berger, Bordier, Delmont, Ferraud, Fossiez, Pecquet, Simon Compiègne, Tassin, Vaudier, Testard, Deslandes fils, Denizot.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

BETZ. — Président : M. Roblin. Vice-Présid. : M. Desjardins. Secrétaire : M. Lefèvre.
CREIL. — Président : M. Somasco. Vice-Prés. : MM. Coquatrix et Pauquet. Secrétaire : M. Thuillot. Trésorier : M. Picquery. Délégués : MM. Cazier et Pichon.
CREPY-EN-VALOIS. — Président : M. Chopinet. Vice-Président : M. Clair. Secrétaire : M. Francolin. V. Secr. : M. Mathiou. Trésorier : M. Legros. Délégué : M. Punant.
LA CHAPELLE-EN-SERVAL. — Président : M. Baudet. Vice-Prés. : M. Vivier. Secrétaire : M. Rauscher. V.-Secr. : M. Dubray. Trésorier : M. Huss. Délégué : M. Cendrier.
NANTEUIL-LE-HAUBOUIN. — Président : M. Valadon. V.-Prés. : MM. Hardy et Darragon. Secrétaire : M. Lebeau. Vice-Secrétaire : M. Délie. Trésorier : M. Lefèvre. Délégués : MM. Garnotel et Tassard.
PONT-SAINTE-MAXENCE. — Président : M. Renault. Vice-Présid. : M. Payen. Secrétaire : M. N. V.-Sec. : M. N. Trésorier : M. N. Délégué : M. Lefebvre.

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE

FONDÉE EN 1751

ERNEST PAYEN

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, Place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SENLIS

Ouvrages de Ville et d'Administration.

Affiches de toutes grandeurs, en noir et en couleurs

Labeurs. — Prix-Courants. — Catalogues.

Avis d'Expédition, de Traite, de Règlement.

Factures. — Relevés de Comptes. — Têtes de Lettres.

Prospectus. — Circulaires.

Billets à ordre. — Mandats. — Chèques. — Reçus. — Bordereaux.

Cartes d'Adresse. — Cartes d'Envoi.

Billets de Naissance. — Lettres de Mariage et de Décès.

Actions. — Obligations.

Diplômes.

Plans. — Fac-Simile. — Musique. — Marmots.

Cartes de Visite.

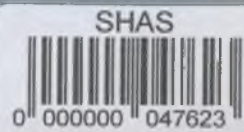
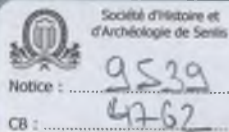
Registres imprimés, réglés, foliotés et perforés.

Imprimés pour Tirs à l'Arbalète, Tirs à l'Arc, Tirs au Fusil et au Pistolet.

AFFICHES DE FÊTES — BILLETS DE LOTERIE

LETTRES DE DÉCÈS EN UNE HEURE

FOURNITURES DE BUREAUX



PROCÈS-VERBAL

DE LA
Séance de la Section centrale

DU 7 SEPTEMBRE 1890.

PRÉSIDENCE DE M. THIRION, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.
Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Sont admis membres de la Société :

M^{me} la baronne DE SAINT-DIDIER, à Chantilly, *dame patron-*
nesse ;

MM. GARCIA, propriétaire à Aumont ;

Francis BARATON, garçon jardinier à la Bellefontaine ;

CULTIN, propriétaire à Séry-Magneval (section de
Crépy-en-Valois).

Sont présentés :

MM. GUINOT, armurier à Senlis ;

LA CHAPELLE, rédacteur du *Journal de Senlis* ;

PÉAN, négociant à Creil ;

MICHEL, propriétaire à Pontarmé ;

Paul SAINT-HILAIRE, garçon jardinier.

La correspondance comprend :

1^o Une lettre de M. le Sous-Préfet, annonçant l'allocation
d'une subvention de 500 fr. par M. le Ministre de l'Agriculture ;

2^o Une lettre de M. Valadon, s'excusant de ne pouvoir
assister à la réunion ;

3^o La demande par la Société de Saint-Maur d'être comprise
parmi les Sociétés correspondantes (adopté) ;

4^o L'annonce du Congrès pomologique à Caen, du 24 au
26 octobre 1890.

M. Tassard envoie son rapport sur l'Exposition de
Dammartin. — L'assemblée en vote l'insertion au Bulletin.

XIII^e VOLUME. — N^o 20. — SEPTEMBRE 1890.

Imprimerie Administrative et Commerciale

FONDÉE EN 1751

Ernest Payen

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SEN LIS

LIBRAIRIE

PAPETERIE

ARTICLES DE BUREAUX

CARTES DE VISITE
Livraison Rapide. — Prix Modérés.

LIVRES D'ÉCRITURES

M. Dudrumet fait part des bons résultats qu'il a obtenus pour la destruction du tigre avec de l'urine pure et fraîche.

M. Testard présente un pot de fraises pour forcer. Il invite les membres désirant des renseignements à se reporter aux conférences de 1873 et 1874.

Sont nommés membres d'une commission chargée de constater l'effet produit sur du raisin par la vapeur sortant d'une buanderie : MM. Vantroys, Testard et Dudrumet.

Sur la proposition du Conseil d'administration, l'assemblée vote à l'unanimité des félicitations et des remerciements à la commission de l'Exposition de Crépy, pour le zèle et le dévouement qu'elle a apportés dans sa tâche, dévouement qui a tant contribué au succès de cette Exposition.

Apports en séance :

Par M. PECQUET (hors concours) : Un lot de Poires : Souvenir du Congrès, — Nouveau Poiteau, — Fondante des Bois, — Beurré Bachelier, — Bonne d'Ezée, — Doyenné du Comice.

Par M. DUDRUMET, chez M. de Waru : Poire Bon Chrétien William, Pomme Grand Alexandre, Pêche Belle de Vitry, Poires Doyenné Boussart, Doyenné doré, Beurré Hardy. — Un lot de Marguerites. — *Mention très honorable, avec félicitations.*

Par M. URCET, jardinier chez M. Brochon : Un lot de Pommes Grand Alexandre.

Les Sociétaires possédant encore des obligations sont priés de vouloir bien se présenter avant la fin de l'année pour se les faire rembourser.

Par suite d'une conférence faite à Betz par M. le Président, et dont nous donnerons un compte-rendu dans le prochain Bulletin, les personnes dont les noms suivent se sont présentées pour faire partie de la Société :

MM. MAREUX, propriétaire à Betz ;
DESJARDINS, propriétaire à Betz ;
BOUTRELLE (Alfred), à Betz ;
LEGRAND, à Antilly ;
LALLIER, pépiniériste à Macquelines ;
DIDELET (Gustave), à Macquelines ;
CAGNON, jardinier à Mareuil-sur-Ourcq.

RAPPORT

sur l'Exposition de Dammartin.

Nanteuil, le 6 septembre 1890.

Monsieur le Président,

L'Exposition horticole de Dammartin, que j'ai examinée en détail, ainsi que m'en faisait un devoir ma qualité de membre du Jury, renfermait un grand nombre de plantes dont la beauté prouvait les grands soins apportés à leur culture.

La première partie de cette Exposition occupait l'emplacement de l'ancien pont-levis et renfermait entre autres attractions une magnifique corbeille en mosaïciculture, de très beaux massifs de fleurs, deux pelouses de verdure garnies d'arbres verts, et dans la rampe conduisant à la plate-forme de l'ancien château se détachait une cascade rustique et un double escalier de pierres d'un bel effet.

Sur la plate-forme s'élevait une vaste tente circulaire renfermant un nombre considérable de plantes de serre

d'une végétation remarquable : palmiers, bananiers, crotons, begonias, coleus, amarantes, etc., etc.; une tour Eiffel en fleurs naturelles, d'intéressantes collections de graminées, d'insectes; des plans, des herbiers, des fleurs artificielles, des spécimens de soie, de constructions rurales; des collections d'ouvrages d'horticulture et d'agriculture, etc.

Au dehors, une grande rotonde abritait un choix considérable de légumes et des fruits. Dans le reste du rond-point ss trouvaient de très beaux massifs d'arbres fruitiers et de fleurs, telles que reines-marguerites, geraniums, rosiers, zinnias, etc.

En somme, Exposition bien réussie; de nombreuses et superbes plantes.

Malheureusement, la partie centrale de la tente était occupée par un massif de plantes de serre qui gênait la vue et ne permettait pas d'apprécier l'ensemble.

D'autre part, si les fleurs étaient belles et en abondance, les légumes et les fruits aussi nombreux et non moins beaux, leur aspect eut gagné encore à une disposition plus soignée.

Les bordures, par exemple, manquaient de régularité et de goût; la terre des massifs, trop visible parmi les plantes, n'avait pas reçu le travail nécessaire.

A part ces critiques, on ne peut que louer la ville de Dammartin et les exposants des belles choses qu'ils ont produites, et les remercier du plaisir qu'ils ont procuré à leurs visiteurs.

Recevez, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

D. TASSART.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Les Transplantations nocturnes. — Un horticulteur, voulant connaître si la transplantation des arbres et des plantes

faite la nuit donnerait les mêmes résultats que celle effectuée le jour, a fait une série d'expériences dont voici quelques-unes :

Il a d'abord expérimenté sur dix cerisiers en fleurs, qu'il a plantés successivement, en commençant à quatre heures de l'après-midi.

Ceux qui avaient été transplantés pendant la lumière du jour perdirent leurs fleurs, eurent une reprise très difficile et ne produisirent que peu ou pas de fruits.

Ceux, au contraire, qui furent transplantés le soir, après le coucher du soleil, conservèrent leurs fruits et ne souffrirent que très peu de leur changement de place.

Il répéta la même expérience avec dix cerisiers nains, mais alors que les fruits étaient au tiers de leur développement. Ceux qui furent transplantés pendant la nuit les conservèrent et ne parurent pas souffrir.

Dans chacune de ces transplantations, on conservait, bien entendu, une motte de terre autour des racines.

Ces faits peuvent avoir des résultats importants en horticulture. Il semble rationnel, en effet, que des arbres transplantés le soir, après le coucher du soleil, souffrent moins que ceux que l'on aurait transplantés au milieu de la chaleur du jour, et même, bien qu'un peu moins, l'après-midi. L'évaporation des feuilles va en diminuant à mesure que le jour baisse; la nuit, elle est beaucoup moindre, et l'arbre, dont les feuilles se seraient flétries de suite s'il avait été transplanté à la lumière du jour, au soleil, aura toute une nuit pour rétablir la circulation de sa sève, l'absorption de l'eau dans le sol, s'il est planté le soir. Ces quelques heures peuvent suffire pour sauver la transplantation.

L'essai des plantations opérées la nuit est facile, et mérite d'attirer l'attention des horticulteurs.

(Bulletin de la Société d'horticulture de l'Orne).

Destruction de la grise dans les serres. — Il n'est pas mal, malheureusement, de jardiniers ou d'amateurs qui ne connaissent la *grise*, surtout par le mal qu'elle cause à de nombreuses plantes de serre, par suite de la présence de nombreux petits acariens, qui, en épuisant les plantes, leur donnent cette teinte grise, d'où le nom vulgaire de *grise* donné par les praticiens à ce petit insecte, dont le nombre d'espèces paraît être considérable, car certains entomologistes prétendent que chaque genre de plante en nourrit une espèce qui lui est propre ; d'autres attribuent à l'*Acarus telarius* (Linnée?), ou *Acarus tisserand*, la plus grande part des dégâts.

Quoi qu'il en soit et peu importe l'espèce, le principal est de la combattre le plus efficacement possible, et c'est à quoi notre collègue, M. Louis Urbain, horticulteur à Clamart, est arrivé de la manière la plus complète, en projetant, à l'aide d'une seringue, sur les tuyaux chauds du thermosiphon de la serre, du soufre bien délayé dans de l'eau ; ce délayage n'est pas très facile, mais, avec de la patience, l'on en vient à bout. Comme résultat, il se produit une vapeur sulfureuse, qui ne nuit nullement aux plantes, ni même aux hommes, mais qui détruit radicalement la grise, ce que nous avons eu maintes fois l'occasion de constater, car M. Urbain est notre voisin, et souvent nous visitons ses cultures, où toujours nous avons à apprendre, Louis Urbain étant à la fois un praticien et un observateur de premier mérite.

Comme exemple des résultats de la vaporisation du soufre, nous pourrions signaler des Azalées, qui, entrées toutes grises dans la serre, sont actuellement du plus beau vert et en pleine santé.

L. VAUVEL.

(*Journal de Vulgarisation de l'Horticulture*).

*
* *

Affranchissement des arbres greffés. — Affranchir un arbre greffé, c'est faire développer des racines d'un point de la tige

situé au-dessus de la greffe. Ce point est d'ordinaire le bourrelet qui résulte de la greffe, bourrelet qui se trouve au niveau du sol dans les arbres plantés avec soin.

On recommande d'affranchir les espèces qui, végétant mal sur le sujet qui les porte, sont susceptibles de prendre de la vigueur avec des racines qui leur sont propres.

Les Poiriers greffés sur Coignassier se trouvent plus particulièrement dans ce cas. Aussi, dans certains sols, on est obligé de les affranchir si l'on veut obtenir d'eux quelque durée ; sans cela ils se surchargent de fleurs et de fruits ; certaines espèces surtout jaunissent, cessent de végéter et périssent au bout de quelques années, avant d'avoir remboursé au propriétaire ses frais de plantation et d'achat.

Tel est, il faut le dire, le sort réservé à la plupart des Poiriers sur Coignassier dans les terrains calcaires et peu profonds.

Pourquoi dira-t-on ne pas alors planter sur franc, puisque le franc y conserve plus de végétation et de durée ?

L'observation est juste ; mais je répondrai : les sujets sur franc donnent des fruits moins goûtés et moins beaux ; ils se mettent à fruits plus tardivement et sont d'un prix d'achat plus élevé ; enfin ils nécessitent une taille plus suivie et plus habile.

Puis, faut-il sacrifier des arbres que l'on possède ? — se priver de fruits pendant plusieurs années, surtout si l'on sait pouvoir vivifier ces arbres et leur apporter une durée longue encore ? — Non ; mieux vaut leur donner tous les soins qui doivent tendre à leur conservation.

Le moyen de prolonger l'existence de ces arbres, je l'ai déjà dit, c'est de les affranchir. Pour affranchir un arbre, est-il écrit dans les traités d'arboriculture, il suffit d'en recouvrir la greffe avec de la terre ou du terreau, après y avoir pratiqué quelques incisions pour faciliter la sortie des racines.

Ce procédé est presque certain sur les arbres jeunes et vigoureux, mais il ne réussit jamais chez ceux à végétation lan-

guissante, ceux qui, ne produisant que des feuilles et peu de branches, ne forment que peu ou point de racines nouvelles; chez ceux, enfin, où il faut rappeler la vie sous peine de les voir bientôt finir.

Le moyen que je propose, au contraire, est d'une réussite infaillible et assurée sur tous les arbres, quels que soient leur âge et leur vigueur; et je puis montrer des arbres qui, il y a trois ans, jeunes et rachitiques, ne faisant pas de bois et près de mourir, sont aujourd'hui pleins de sève, portent de beaux fruits et promettent de l'avenir.

Mon procédé de rajeunissement consiste à donner à l'arbre sur Coignassier, dans les terrains secs, calcaires, sans profondeur, des racines de franc, et à l'arbre sur franc, dans les terrains argileux et mouillés, des racines de Coignassier.

Supposons le premier cas. Fin d'automne, durant l'hiver ou dès le printemps, je plante dans un trou fait à la barre, le plus près possible de l'arbre languissant, un jeune Poirier sauvage, tel que le commerce les vend pour pépinière, de la grosseur d'une plume à écrire.

Je laisse ce jeune plant faire racine et grossir durant un an ou deux, suivant le diamètre plus ou moins fort de l'arbre à secourir. Quand il est bien repris et en bonne végétation, en juin, je le greffe par approche sur l'arbre malade.

Je choisis pour point d'insertion de la greffe celui du bourrelet d'enture le plus près de la terre et du sauvageon; j'y fais deux incisions verticales et parallèles de 4 à 5 centimètres, séparées entre elles par un espace un peu moindre que le diamètre de la tige du sauvageon; j'enlève ensuite avec la pointe de la serpette la bande d'écorce intermédiaire aux deux incisions, en ayant soin de la couper en biseau inférieurement et supérieurement. L'aubier doit alors se trouver à nu dans une étendue d'au moins 3 centimètres.

Ceci fait, je prends de la main gauche le sauvageon, je l'approche de la plaie faite à l'arbre, je marque sur son écorce

les points qui coïncident avec cette plaie, et d'un même coup de serpette j'enlève plus de la moitié de l'épaisseur de sa tige.

Après avoir coupé légèrement de chaque côté le biseau des couches herbacées, j'insère la plaie du sauvageon dans celle faite à l'arbre: j'applique par dessus un morceau de sparadrap (toile gommée qui d'ordinaire me sert à greffer) et je fais deux tours d'osier, fortement serrés, afin de maintenir les deux plaies juxtaposées. J'étends avec les doigts les bords du sparadrap, de manière à le bien faire adhérer, et j'abandonne le tout à la nature.

Les bourrelets séveux, qui partent à la fois des deux écorces, ont bientôt opéré le mariage, et l'adhérence est parfaite dès le mois de septembre. — En fin d'octobre, je coupe la tête du sauvageon rez la tige de l'arbre et je recouvre la plaie, soit avec du sparadrap, soit avec du mastic à greffer.

Durant l'hiver, la soudure s'organise et devient plus intime; au printemps, la racine étrangère reçoit la sève descendante, élaborée par les feuilles qui correspondent au point de la tige qu'elle occupe, et leur envoie, en retour, une sève ascendante plus riche et plus abondante que celle que fournissent les vieilles racines; aussi ce côté de l'arbre prend-il bientôt un aspect plus vert, une teinte de santé qui tranche avec le reste de la végétation.

Dans les années qui suivent, cette racine franche (le sauvageon n'est plus qu'une racine), en prenant du développement, établit des relations physiologiques avec un nombre de branches de plus en plus considérable et finit par faire sentir son influence à l'arbre entier. — Bien plus, avec les années, cette racine doit s'emparer de l'arbre, c'est-à-dire en devenir le principal support; tandis que les racines premières perdront de leur force et de leur activité, au point de cesser de croître.

Cette greffe, on le voit, ressemble à toutes les greffes en

approche et peut, par conséquent, se pratiquer de plusieurs manières; seulement le moyen le plus généralement indiqué, celui qui consiste à soulever, après une incision verticale, la lèvre de la plaie pour insérer en dessous la tige à greffer, n'est pas praticable ici, les écorces du pied de l'arbre étant toujours dures, sèches et difficiles à lever partiellement.

Cette greffe est aussi précieuse que simple, et l'ouvrier le moins habile est certain de la réussir toujours.

Elle permet de conserver les arbres en rapport qui, sans elle, seraient voués à une mort anticipée, et qui fournissent les fruits les plus savoureux et les plus abondants du jardin.

Elle permet, enfin, de planter dans tous les terrains des arbres sur Coignassier, qui coûtent moins cher, qui sont d'une reprise plus facile et se mettent plus promptement à fruits.

Quant à moi, je suis tellement persuadé de ses avantages, qu'en plantant des arbres sur Coignassier, je mets au pied de chacun un sauvageon, afin de les affranchir dès la seconde année. Par ce moyen, je ne vois plus les jeunes quenouilles se prendre de chancres et de chlorose; leur végétation, au contraire, se soutient de plus en plus.

Comme je l'ai déjà dit, cette greffe est applicable à tous les arbres qui sont susceptibles de mieux végéter sur un autre sujet que celui qui les porte; elle est préférable à cette transposition de la sève qui s'opère sur les branches ou sur la tige.

Ce dernier fait est d'autant plus vrai, que la greffe en approche n'est suivie d'un bon succès que sur les branches et les tiges d'un petit volume; sur les grosses, la soudure se fusionne mal, et la tige appliquée ne recevant qu'une trop faible quantité de sève ascendante, se trouve repoussée et finit par périr. — Il n'en est jamais ainsi de la tige-racine que l'on applique à un arbre, quelles que soient sa grosseur et sa force.

Enfin, puissent ces faits, résultats de l'expérience, paraître utiles aux hommes qui, comme moi, aiment les arbres et s'en

occupent; je m'estimerai heureux d'avoir pensé à les faire connaître.

M. DE MESCHINET.

(Bulletin de la Société d'horticulture des Deux-Sèvres).

*
* *

Influence du sujet sur le greffon. — Niée par les uns, affirmée par les autres, cette influence existe réellement; seulement, comme elle varie à l'infini suivant les lieux, le climat, la nature des végétaux, il en résulte que, très sensible dans un endroit, elle l'est à peine dans d'autres. Néanmoins le fait de l'influence du sujet ne peut être nié, et tous les jours de nouveaux faits viennent confirmer cette influence. En voici encore un très remarquable exemple, signalé par un horticulteur praticien dans le *Journal des Roses*, numéro du 4^{er} mai dernier.

Deux lots de Rosiers greffés, l'un sur *Rosa polyantha*, l'autre sur *Rosa canina*, furent placés dans une serre à forcer, soumis à un traitement *identique*, empotés dans la même terre, recevant absolument les mêmes soins. Ils donnèrent des résultats bien différents ainsi qu'on va le voir: Les Rosiers greffés sur *Rosa polyantha* ont donné deux fois plus de Roses que ceux greffés sur *Rosa canina*, et, de plus, ils ont sur eux une avance de quinze jours comme précocité.

Ces faits sont assez remarquables pour attirer l'attention; outre qu'ils présentent un intérêt pécuniaire capable d'exciter les expériences, il y a le côté scientifique, qui est de premier ordre.

(Revue horticole).

*
* *

Œillet remontant Marguerite. — Cette nouvelle race d'Œillet que nous avons reçue d'Italie a causé dans les cultures lyonnaises une véritable révolution.

Nous ne voulons pas dire cependant que les anciennes

variétés d'Œillets remontants, dans la culture desquels Lyon s'est fait une si brillante réputation, seront délaissées; loin de là, ces variétés possèdent des mérites incontestables qui leur sont particuliers et le véritable amateur, le collectionneur sérieux, ne pourra jamais en abandonner la culture.

Mais il faut reconnaître que cette nouvelle race désignée sous le nom d'*Œillet Marguerite* possède sur l'autre un immense avantage : c'est de fleurir l'année même du semis.

En effet, en le semant sur couche fin février, et en le cultivant ensuite en pleine terre, la floraison commence fin juin pour ne plus cesser pendant tout l'été, l'automne et même l'hiver si on le rentre. Il sera donc possible d'en former des massifs très jolis et de longue durée.

La proportion de doubles dans le semis est considérable et, de plus, les plantes ont une très bonne tenue. Les fleurs sont larges et toutes les couleurs, blanc, rouge, rose, s'y trouvent représentées; il y en a même des panachées et des striées. Les pétales frangés et profondément découpés donnent aux fleurs une très gracieuse apparence. Cet Œillet est, en outre, très odorant.

En un mot, c'est une de ces nouveautés que tout amateur ou horticulteur se croira obligé d'essayer.

(*Bull. de la Soc. d'Horticulture pratique du Rhône*).

*
* *

Préservation des bois contre la pourriture. — Beaucoup de procédés sont recommandés pour préserver de la pourriture les bois enterrés dans le sol. Le goudron, le sulfate de cuivre, sont les matières les plus communément employées.

Le moyen suivant est d'une application facile et peu coûteuse. Il consiste à mélanger du charbon de terre réduit en poudre fine à de l'huile de lin, et à appliquer cet enduit sur les pièces de bois destinées à être enterrées.

(*Revue horticole*).

Leçons d'Horticulture.

OCTOBRE 1890.

- Senlis* : Dimanche 5, à 1 heure, au jardin de la Société.
- Gouvieux* : Jeudi 9, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
- Crépy* : Dimanche 12, à 2 heures de l'après-midi, à l'École communale des Garçons.
- Betz* : Jeudi 16, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
- La Chapelle* : Dimanche 19, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Baudet, président.
- Rully* : Jeudi 23, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
- Pont-Ste-Maxence* : Dimanche 26, à 10 heures du matin, à la mairie.
- Creil* : Dimanche 26, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
- Nanteuil* : Jeudi 30, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.

Le Professeur se tiendra à la disposition des personnes présentes pour leur donner les renseignements qu'elles croiraient devoir lui demander.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. Payen est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les Sociétaires seuls continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

1 fois	2 fr. 50		6 fois de suite.	10	»»
3 fois de suite.	6	»»	12 fois de suite.	48	fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Les dits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les notaires et avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. DESLANDES, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.